

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

**N° 82 04440**

---

⑤④ Dispositif de massage manuel.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). A 61 H 7/00.

②② Date de dépôt..... 16 mars 1982.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 38 du 23-9-1983.

---

⑦① Déposant : COURTIN Olivier. — FR.

⑦② Invention de : Olivier Courtin.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Cabinet Netter,  
40, rue Vignon, 75009 Paris.

Dispositif de massage manuel.

L'invention concerne un dispositif de massage manuel comportant notamment des moyens pour le massage des muscles paravertébraux.

5 De tels massages sont réalisés couramment par les kinésithérapeutes qui appliquent leurs pouces respectivement de chaque côté de la colonne vertébrale du patient et les déplacent le long de la colonne en exerçant par chacun des  
10 pouces une égale pression qui peut d'ailleurs être variable en intensité.

De tels massages sont délicats à réaliser par un non professionnel du fait qu'il est très difficile à ce dernier  
15 d'appliquer par les pouces une pression équilibrée au cours de leur déplacement le long de la colonne vertébrale.

L'invention a pour but de fournir un dispositif de massage dorsal qui soit utilisable avec une bonne efficacité, même  
20 par un non-professionnel.

L'invention a par ailleurs pour but de fournir un dispositif dont les moyens de massage dorsal sont tels qu'ils peuvent être appliqués à un dispositif de massage comportant par  
25 ailleurs des moyens propres à effectuer d'autres types de massages.

Le dispositif selon l'invention est caractérisé en ce que, du type à corps de préhension sensiblement parallélépipédique, un bord frontal de ce dernier présente, indépendamment des moyens de massage éventuellement prévus sur ses autres  
5 faces, notamment sa face inférieure, une creusure centrale incurvée bordée de part et d'autre par des saillies arrondies, la courbure de la creusure et la courbure de chacune des deux saillies étant telles que, lorsque le dispositif est appliqué par ledit bord frontal sur le dos d'une personne à  
10 masser, les deux saillies s'appliquent de chaque côté de la colonne vertébrale afin de réaliser un massage des muscles paravertébraux identique à celui qui serait réalisé par les pouces d'un masseur dont les saillies reprennent la forme.

15 L'utilisateur peut ainsi réaliser sans fatigue, par simple déplacement du dispositif, le massage dit "de la colonne vertébrale" d'une personne, tout en ayant l'assurance qu'une pression égale est exercée par les deux saillies, à la façon des pouces des masseurs professionnels.

20 Selon une autre caractéristique de l'invention, le bord frontal opposé à celui muni des moyens de massage dorsal est conformé suivant une incurvation concave s'étendant d'une extrémité à l'autre, la courbure de l'incurvation étant telle  
25 que ce bord incurvé permette de réaliser de façon efficace un massage des membres inférieurs.

L'invention prévoit enfin de munir la face supérieure ou dos du corps de préhension d'un état de surface rugueux propre  
30 à permettre à l'utilisateur de réaliser, quand désiré, un "ponçage" de la peau.

L'invention est décrite plus en détail ci-après, en référence au dessin annexé dans lequel :

35 La figure 1 est une vue en perspective d'un dispositif selon l'invention.

La figure 2 est une vue de dessus du dispositif, tel que tenu en main par un utilisateur.

Le dispositif selon l'invention comprend un corps de  
5 préhension 10, de forme sensiblement parallélépipédique, dont les faces longitudinales 11 et 12 présentent de façon avantageuse une succession de creusures peu profondes facilitant la tenue en main du dispositif par l'utilisateur.

10 Sur l'un des bords frontaux du dispositif est ménagée une creusure médiane 13, incurvée, bordée de chaque côté par une saillie à contour arrondi, se raccordant au bord longitudinal contigu.

15 La courbure de la creusure médiane 13 ainsi que la courbure des saillies 14 et 15, comme vues en plan, sont déterminées de façon que, lorsque le bord du dispositif est appliqué contre la colonne vertébrale d'une personne, le fond de la creusure 13 s'applique contre la face externe des vertèbres,  
20 les saillies 14 et 15 s'appliquant de chaque côté de la colonne, sur les muscles paravertébraux. Par ailleurs chaque saillie 14, 15 se raccorde à la face supérieure 17 du corps, c'est-à-dire celle tenue en main par l'utilisateur, suivant un arrondi de rayon de courbure sensiblement plus petit que  
25 celui de l'arrondi suivant lequel les saillies se raccorde à la face inférieure 18. La forme conférée aux saillies rappelle ainsi celle d'un pouce.

Pour réaliser un massage de la colonne vertébrale, l'utilisateur  
30 tenant le dispositif de façon à présenter librement le bord frontal comportant la creusure médiane 13 et les deux saillies contiguës 14 et 15, comme montré sur la figure 2, déplace le dispositif tout le long de la colonne. Il peut appliquer, sans fatigue, une pression régulière qui est  
35 exercée de façon égale par chacune des saillies 14 et 15, à la façon des pouces d'un masseur.

L'invention prévoit de ménager, sur le bord frontal 16 opposé

du corps de préhension, une incurvation concave s'étendant d'une extrémité à l'autre dudit bord frontal et dont la courbure est propre à permettre la réalisation efficace du massage des membres inférieurs, le bord frontal 16 se  
5 raccordant aux faces supérieure 17 et inférieure 18 par un arrondi de même rayon de courbure.

Le dispositif de l'invention peut être utilisé pour un massage demandant l'application simultanée d'un baume, en  
10 évitant l'application manuelle du produit désiré qui peut parfois être désagréable.

A cet égard, le dispositif est avantageusement réalisé en un matériau dont le nettoyage est facile, notamment en  
15 matière plastique.

L'invention prévoit également de munir le dos 17 (figure 2) du corps de préhension d'un état de surface rugueux permettant à l'utilisateur de réaliser un "ponçage" ou "polissage" de la peau,  
20 analogue à celui qui peut être obtenu avec une pierre ponce.

L'invention est applicable à tout dispositif de massage manuel du type à corps de préhension, indépendamment de moyens de massage principaux que peut comporter sa face  
25 inférieure 18, lesquels peuvent être constitués, par exemple, par des lamelles inclinées comme décrit dans la Demande de Brevet N° 80 26113 et son Certificat d'Addition N° 81 22589.

## Revendications.

1. Dispositif de massage manuel, du type à corps de  
préhension sensiblement parallélépipédique, caractérisé en  
5 ce que, indépendamment des moyens de massage éventuellement  
prévus sur sa face inférieure, l'un des bords frontaux du  
corps de préhension (10) comporte une creusure centrale  
incurvée (13) bordée de part et d'autre par une saillie  
arrondie (14, 15), les courbures de la creusure et des deux  
10 saillies, comme vues en plan, étant déterminées de façon que,  
lorsque le dispositif est appliqué par ledit bord frontal  
sur le dos d'une personne à masser, les deux saillies (14,  
15) s'appliquent de chaque côté de la colonne vertébrale,  
de façon à permettre la réalisation d'un massage des muscles  
15 paravertébraux identique à celui qui serait réalisé par les  
pouces d'un masseur dont les saillies reprennent la forme.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce  
que les saillies (14, 15) se raccordent chacune à la face  
20 supérieure (17) du corps suivant un arrondi de rayon de  
courbure sensiblement inférieur à celui de l'arrondi suivant  
lequel les saillies se raccordent à la face inférieure (18).
3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en  
25 ce que le bord frontal (16) opposé à celui comportant les  
moyens de massage dorsal présente une incurvation concave  
s'étendant d'une extrémité à l'autre et dont la courbure est  
propre à permettre la réalisation du massage des membres  
inférieurs.  
30
4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que  
le bord frontal (16) se raccorde aux faces supérieure (17) et  
inférieure (18) du corps par un arrondi de même rayon de  
courbure.  
35
5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications  
précédentes, caractérisé en ce que la face supérieure (17) ou  
dos du corps de préhension est dotée d'un état de surface

rugueux propre à permettre un polissage de la peau.

6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications  
précédentes, caractérisé en ce qu'il est réalisé en matière  
5 plastique.

FIG.1

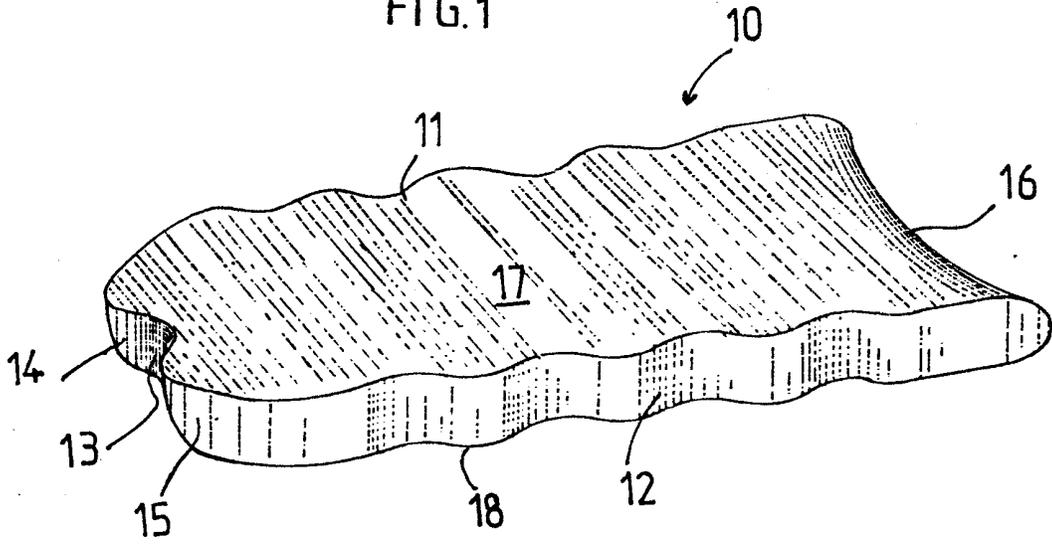


FIG.2

